



## Avis public aux propriétaires d'un immeuble ainsi qu'aux occupants et occupants d'un établissement d'entreprise

Municipalité : Saint-Wenceslas

Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, Carole Hélié, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble ainsi qu'aux occupants et occupants d'un établissement d'entreprise.

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis au moins 45 jours le 2 novembre 2025.
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans ou plus et avoir la citoyenneté canadienne le jour du scrutin. Vous ne devez pas avoir perdu vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié.
  - Si vous êtes la ou le propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupante ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une demande d'inscription;
  - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec la présidente d'élection. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.

4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le 21 octobre 2025.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, communiquez avec la présidente d'élection.

### **COORDONNÉES DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION : CAROLE HÉLIE**

1055, rue Richard, Saint-Wenceslas (Québec)  
G0Z 1J0  
Téléphone : 819-224-7784

Saint-Wenceslas, le 6 octobre 2025.

Présidente d'élection

*Carole Hélié*



# Avis public de révision de la liste électorale

Municipalité : Saint-Wenceslas

Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, Carole Hélié, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le 3 octobre 2025. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si, le jour du scrutin :
  - vous avez 18 ans accomplis;
  - vous avez la citoyenneté canadienne;
  - vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
  - vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années.
  - De plus, le 2 novembre 2025, vous devez remplir l'une des deux conditions suivantes :
    - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
    - Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente d'élection.
4. Vous pourrez consulter la liste électorale aux jours et aux heures indiqués ci-dessous. Si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, vous pourrez aussi y présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision, qui siège à cet endroit.

Adresse : 1055, rue Richard, Saint-Wenceslas (Québec) G0Z 1J0

Jours et heures : 15 octobre 2025 de 9h à 12h et de 17h à 20h

21 octobre 2025 de 9h à 12h

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse du domicile précédent de cette personne et présenter deux documents : l'un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.

6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

**Carole Hélié, présidente d'élection**

1055, rue Richard, Saint-Wenceslas (Québec) G0Z 1J0

Téléphone : 819-224-7784

Saint-Wenceslas, le 6 octobre 2025.

Carole Hélié  
Présidente d'élection